ACCEPTEE

Résolution n° 119

Réduction de l'Horaire de Travail : une petite rallonge SVP !

La crise économique, que d'aucuns annoncent comme faisant partie du passé (quelques actionnaires égarés), frappe durement notre région. Notre tissu économique industriel, tourné vers l'exportation, trinque massivement depuis la fin 2008.

Si dans la branche de l'horlogerie on utilise la RHT parcimonieusement (une question d'image certainement ?), l'industrie des machines s'est rapidement lancée dans les procédures de RHT à grande échelle. Cela a certainement contribué à sauver des emplois.
Les travailleur-euse-s se trouvant tout de même à devoir payer la facture par une perte de revenu substantielle.

La crise pourrait se prolonger jusqu'à fin 2010. Les entreprises les plus prévoyantes, qui ont entamé leur « capital » RHT très tôt, n'auront pas assez de 18 mois (ou périodes de décomptes) pour se maintenir à flot.

De plus, les jours de carence à charge des entreprises, limitent quelques fois le recours à la RHT.

Dans ces conditions, le Parlement jurassien exhorte le Conseil fédéral à :

- promulguer, par voie d'ordonnance la prolongation des périodes de décomptes à 24 mois au lieu de 18 sur deux ans ;
- supprimer le jour de carence restant à charge des entreprises ;
- réduire les jours de carence pour le chômage intempéries, pour prévenir d'éventuelles conséquences de la crise dans le bâtiment.

Delémont, le 23 septembre 2009

[redacted]
Pierluigi Fedele